

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 3 AVRIL 2017

NOMBRE : L'an deux mil dix sept
• de Conseillers en exercice Le trois avril
27 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
• de présents 23 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
• de votants 26 Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.
BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B. PREVOT
TRAVAUX DE RÉNOVATION V. FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP. DOLEZ C.
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DESROUSSEAU C. DE MULDER A. MUSY F. DELANNOY JM.
FINANCEMENT TEPCV DUMOULIN H. SPOTO S. MOREAU G. HAMADI A. GOBERT J.
RIFF C. GARNERONE L.

Etaient excusés : DEBIONNE M. NATHIEZ V. COLOMBEL L.

Le Maire certifie que le compte- Procurations respectives à : MOREAU G. GOBERT J. COLLET C.
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
06/04/2017 Etaient absents non excusés : RAMEZ D.

Et que la convocation du Un scrutin a eu lieu, Mme Charline DOLEZ a été nommée pour
Conseil avait été faite le remplir les fonctions de secrétaire.
28/03/2017

**Programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »
Approbation de l'avenant n°1 à la convention particulière
d'appui financier du 9 septembre 2015**

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé en septembre 2014 un appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte », visant à valoriser et encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique.

Valenciennes Métropole a répondu à cet appel à projets et a été déclarée lauréate le 9 février 2015 dans la catégorie « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Elle bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions répondant aux objectifs de la transition énergétique.

Une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 entre le Ministère de l'Environnement et Valenciennes Métropole. Elle précisait notamment les deux premières actions financées dans le cadre de ce programme : la création de la boucle cyclable Un'Escaut et l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du renouvellement de la flotte de l'agglomération (financement de 500 000€).

En février 2017, Valenciennes Métropole a sollicité une enveloppe supplémentaire d'un million d'euros afin d'aider les communes du territoire à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments et à moderniser leurs installations d'éclairage public.

L'avenant à la convention qui formalise ce nouveau soutien a été signé par Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer le 27 février à Paris.

La commune a souhaité bénéficier de ce financement pour réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public : passage en LED – rue Jean Jaurès, Abbé Delbecques, et Victor Hugo, place Cuvelier, place du Souvenir, rue Emile Zola, résidence Edmond Cher (action 4 – modernisation des installations d'éclairage public des communes de l'agglomération).

A ce titre, une subvention TEPCV d'un montant de 54 480 € lui a été accordée.

La subvention octroyée par le Ministère devant permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, la commune s'engage à réaliser ses travaux conformément aux fiches d'opérations standardisées du dispositif des certificats d'économies d'énergie. De plus, elle s'engage à ce que les travaux soient facturés avant fin 2017.

Sur ces bases, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant 1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 6 avril 2017

La DGS

I. SERAFINI

